

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 59881 du 6 septembre 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1924520S

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du  
Gouvernement;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de  
gendarmerie;  
Vu la décision n° 88840 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828664S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> octobre 2019:  
**Absalon** Dagobert                      NIGEND : 70 239              NLS : 5 283 200

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> octobre 2019:  
**Laurent** Patrice                      NIGEND : 162 094              NLS : 8 019 064

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
L. LE GENTIL